

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Délibération
n° 2020.10.085.B

**Renouvellement de
l'adhésion de la
Communauté
d'Agglomération de
GrandAngoulême à
la Coordination
Nationale des
Conseils de
Développement et
acquiescement des
cotisations annuelles
afférentes**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET

Excusé(s) :

Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.085.B**

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Rapporteur : **Madame FOURRIER**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME A LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT ET ACQUITTEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES AFFERENTES

Organe de démocratie participative obligatoire dans les EPCI de plus de 50 000 habitants, le Conseil de Développement vise à éclairer les élus sur les politiques à mettre en œuvre en matière de transports, transition écologique, économie et emploi, développement du numérique, culture, santé, logement ... Les points de vue et les propositions des concitoyens sur ces sujets ont vocation à venir compléter les expertises techniques et politiques de la Communauté d'Agglomération.

Pour accompagner les Conseils de Développement dans leurs projets, une association nationale a été créée en 2012.

Ainsi, l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD), dénommée Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a pour objectifs principaux :

- de promouvoir la démocratie participative,
- de faciliter les échanges et mutualiser les expériences,
- de travailler sur des préoccupations partagées,
- d'améliorer la représentativité des Conseils de Développement au niveau national de manière à mieux faire entendre leurs préoccupations communes.

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a adhéré à cette association en 2012. Depuis cette date, le Conseil de Développement de GrandAngoulême a été très actif au sein de cette association : Présidence de 2012 à 2014, et membre du Conseil d'Administration depuis 8 ans.

Considérant que les questions d'appropriation et de participation citoyenne sont de plus en plus prégnantes, le Conseil de Développement de GrandAngoulême souhaite renouveler son adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement pour :

- contribuer au renforcement du poids des instances de consultation et de participation de la société civile
- échanger sur les bonnes pratiques d'organisation et de fonctionnement des Conseils
- échanger sur les thématiques de réflexion des Conseils.

Par ailleurs, la présence du Conseil de Développement de GrandAngoulême au sein de cette association d'envergure nationale est et a été de nature à contribuer au rayonnement de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

Pour assurer ses dépenses de fonctionnement, l'association prévoit dans ses statuts :

- une contribution financière annuelle de la collectivité de rattachement du Conseil de Développement : de 0,01 € / habitant soit pour la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême (147 950 habitants / source BANATIC) une contribution de 1 479,50 € pour l'année 2020,
- la cotisation personnelle des Président.e.s de Conseil de Développement pour adhérer à l'association dont le montant est fixée à 10 €.

Le Conseil de Développement ne disposant pas de la personnalité juridique, il revient à la Communauté d'Agglomération d'en valider la décision.

Je vous propose :

D'AUTORISER l'adhésion de GrandAngoulême à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD) dénommée Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) et le règlement des cotisations annuelles qui s'élèvent, à titre indicatif, à un montant de 1 479,50 € pour l'année 2020.

DE PRECISER que les crédits seront prélevés sur le budget du Conseil de Développement,

D'AUTORISER Monsieur le Président, la Vice – Présidente ou le conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 octobre 2020	<u>Affiché le :</u> 19 octobre 2020